

Budget 2024 : double peine pour la formation, la recherche et l'innovation



MICHEL MATTER // CONSEILLER NATIONAL, MEMBRE DU
TEAM POLITIQUE FUTURE

Le Conseil fédéral a indiqué comment il allait procéder pour préserver l'équilibre dans les finances de la Confédération dès le budget 2024. Il inflige une double peine à la formation, la recherche et l'innovation (FRI).

D'abord, le Gouvernement renonce à budgétiser dès 2024 la participation de la Suisse au programme-cadre Horizon Europe. Il prévoit d'économiser jusqu'à 600 millions de francs par année. Après avoir annoncé sa volonté d'être associé tous les six mois, le Gouvernement se range à l'évidence. La Suisse de la recherche et de l'innovation sera exclue de la génération de programme Horizon Europe. Elle y perdra durant sept années des projets, des réseaux, de l'influence. Elle rognera la compétitivité de ses entreprises et hautes écoles.

Le Conseil fédéral y ajoute une seconde peine : il annonce des coupes de l'ordre de 2% en 2024. Les hautes écoles doivent planifier avec une baisse du soutien fédéral, alors même que la croissance des étudiantes et étudiants est supérieure à la planification initiale (lire en page 3). Ces coupes signifient aussi que les organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation devront renoncer à financer des projets en 2024. Elles sont pourtant censées pallier le manque induit par l'exclusion d'Horizon Europe.

Le Domaine FRI a beaucoup à perdre avec le budget 2024. L'année sert en effet de référence pour le financement de la période 2025 à 2028. Le Parlement va devoir agir afin de permettre à la Suisse de maintenir son niveau de compétitivité, d'attractivité et d'innovation.

P. 2

FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S

Préserver les compétences cantonales, la perméabilité et la qualité

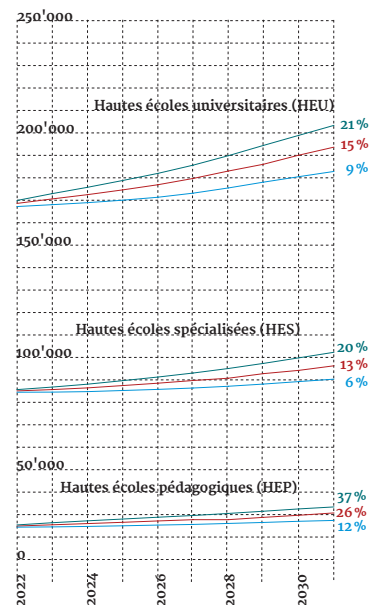
Durant la première semaine de session, le Conseil national traitera quatre interventions de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N). Toutes visent à lutter contre la pénurie de personnel enseignant. L'organisation faïtière des hautes écoles suisses, swissuniversities, doute que la suppression de l'examen d'admission à la formation des enseignant-e-s du niveau primaire pour les titulaires d'une maturité professionnelle atténuée de manière durable la pénurie actuelle.

P. 3

FAITS & CHIFFRES

Evolution du nombre d'étudiant-e-s jusqu'en 2031

Scénario haut
Scénario de référence
Scénario bas



P. 4

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

De nouvelles dénominations de titres en examen

BUDGET DE LA CONFÉDÉRATION

Le Conseil fédéral prévoit des coupes

CONSEIL SCIENTIFIQUE POLITIQUE

La Confédération prévoit de nouvelles mesures

Invitation à la soirée FRI FEDERAL du 14 mars 2023

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec
l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2022

FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S

Préserver les compétences cantonales, la perméabilité et la qualité

Durant la première semaine de session, le Conseil national traitera quatre interventions de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N). Toutes visent à lutter contre la pénurie de personnel enseignant. L'organisation faîtière des hautes écoles suisses, swissuniversities, doute que la suppression de l'examen d'admission à la formation des enseignant-e-s du niveau primaire pour les titulaires d'une maturité professionnelle atténue de manière durable la pénurie actuelle. C'est pourquoi ce qui est proposé dans la motion. Le Conseil fédéral rejette également cette dernière. Il faut des mesures flexibles, réversibles et adaptées à la situation de chaque canton. Les Hautes écoles pédagogiques (HEP) soutiennent actuellement leurs cantons dans la mise en œuvre de ces mesures. C'est la seule façon de préserver la qualité de la formation et la perméabilité finement équilibrée du système.

Une motion et trois postulats de la CSEC-N visant à lutter contre la pénurie de personnel enseignant sont à l'ordre du jour du Conseil national du 2 mars 2023. Avec la motion, une majorité de la Commission propose une modification qui bouscule les principes fondamentaux du système éducatif : selon elle, l'examen complémentaire adressé aux titulaires d'une maturité professionnelle (MP) pour l'admission à la formation d'enseignant-e du niveau primaire doit être supprimé. La compétence cantonale en matière de formation des enseignant-e-s serait ainsi supplantée par une réglementation nationale. Le Conseil fédéral, swissuniversities et d'autres acteurs et actrices directement impliqué-e-s s'opposent à un tel changement. Le gouvernement se déclare toutefois prêt à examiner la question avec les cantons (CDIP), et soutient donc le postulat de même teneur.

Les voies d'accès assurent la qualité

Les titulaires d'une MP ou d'une maturité spécialisée (MS) sans orientation pédagogique ont aujourd'hui déjà accès à la formation d'enseignant-e du niveau primaire. L'accès se fait par le biais d'un examen complémentaire, les titulaires d'une MP ayant en règle générale la possibilité de passer un examen complémentaire réduit. Les titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'une MS dans le domaine de la pédagogie, les détenteurs/-trices d'une passerelle ou les personnes de plus de 30 ans ayant une expérience professionnelle

(en reconversion professionnelle) sont admis-es sans examen. Ces différentes voies sont fréquemment empruntées. En effet, aujourd'hui, la majorité des étudiant-e-s qui se destinent à enseigner au niveau primaire ne sont pas titulaires d'une maturité gymnasiale. Un assouplissement des conditions d'admission devrait donc avoir des répercussions négatives sur la qualité de la formation dans les HEP.

La lutte contre la pénurie se fait au niveau cantonal

Le problème de la pénurie d'enseignant-e-s n'a pas la même importance dans tous les cantons. Les HEP travaillent en étroite collaboration avec les services cantonaux compétents afin de lutter contre cette pénurie en fonction de la situation dans le canton. Pour cela, il faut des mesures rapides, flexibles et réversibles. Les mesures déjà mises en œuvre consistent à permettre les reconversions, les études en emploi ou les études à temps partiel et les interruptions de formation à des fins d'enseignement. En outre, l'introduction à la profession est développée et des cours, du conseil et du coaching sont proposés aux nouveaux arrivants. En revanche, la suppression irréversible de l'examen complémentaire pour les titulaires d'une MP n'est pas une mesure efficace pour atténuer de manière durable la pénurie d'enseignant-e-s. Elle serait imposée contre la volonté des acteurs et des actrices impliqué-e-s.

La perméabilité est ébranlée

Les trois types de hautes écoles – universités, hautes écoles spécialisées et HEP – sont complémentaires et permettent une perméabilité du système. Chaque diplôme de niveau maturité donne accès à chaque type de haute école. Des prestations supplémentaires, tels que des stages professionnels ou des examens, sont parfois exigées pour acquérir les compétences manquantes. Si l'examen d'admission à la HEP est supprimé pour les titulaires d'une MP, la perméabilité finement équilibrée sera altérée. Et la question de l'admission directe se poserait dans d'autres cas : par exemple, pour les titulaires d'une MS sans orientation pédagogique à la HEP ou pour les titulaires d'une maturité professionnelle à toutes les filières d'études proposées dans les hautes écoles spécialisées.

Recommandation de vote du Réseau FUTURE

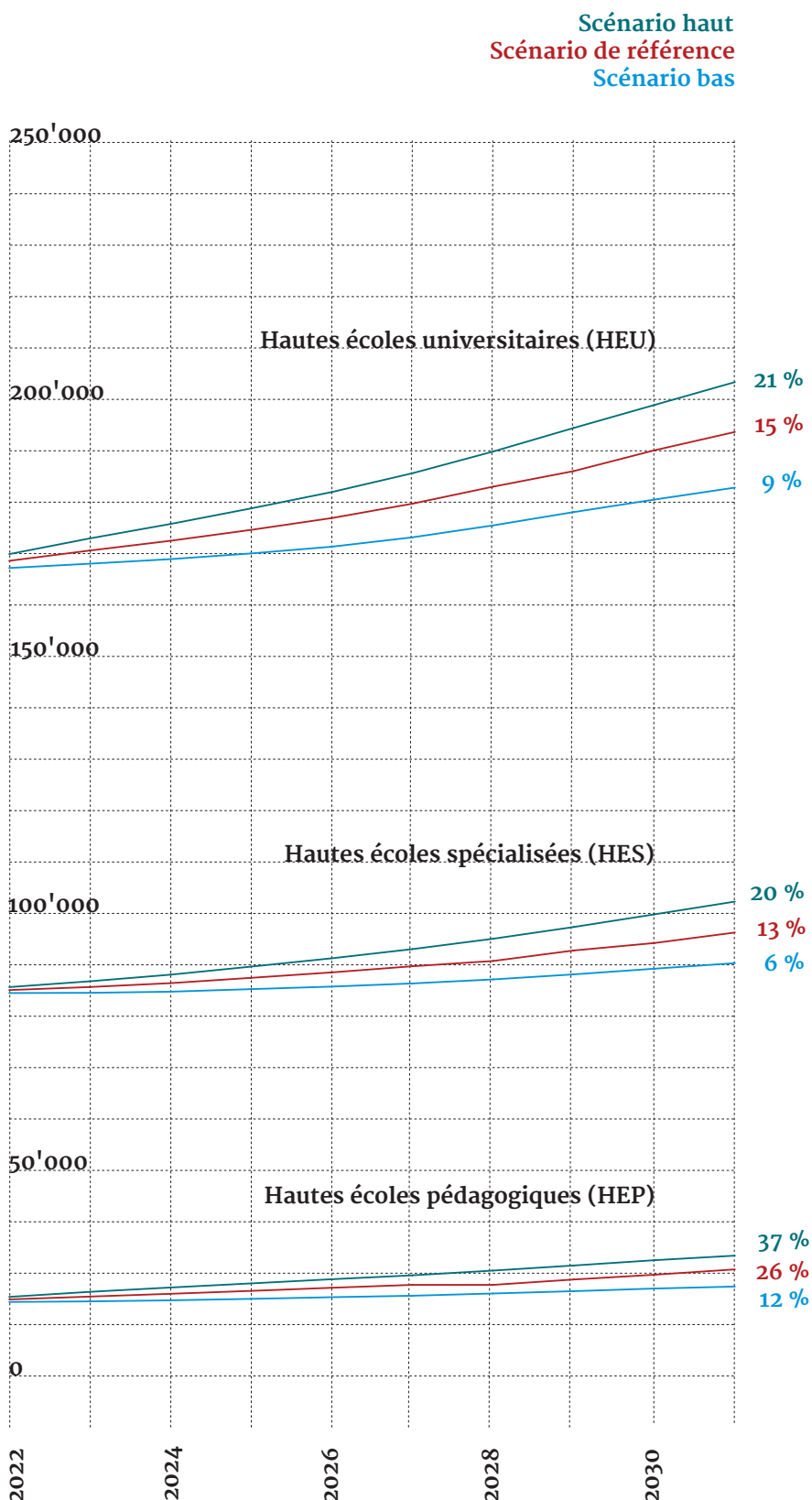
Le Réseau FUTURE recommande le rejet de la motion 22.4268 «Les titulaires d'une maturité professionnelle doivent être admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire».

FAITS & CHIFFRES

Forte croissance, notamment dans les HEP

En 2020 et 2021, de nombreuses personnes titulaires d'une maturité gymnasiale ont démarré plus rapidement un cursus dans une haute école universitaire (HEU) en raison de la pandémie de Covid-19. Le nombre d'étudiant-e-s étranger-ère-s de niveau master a également fortement augmenté durant cette période. L'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoit donc, dans les scénarios les plus récents, une légère augmentation du nombre d'étudiant-e-s dans les HEU en 2022. Pour la période 2022-2031, il s'attend à une croissance de 15% dans les universités. Dans les hautes écoles pédagogiques (HEP), les scénarios moyens tablent sur une forte croissance allant jusqu'à 26% d'étudiant-e-s en plus en 2031. Les prévisions faites il y a deux ans pour la période 2020-2029 étaient nettement plus basses, avec une croissance de 13,2% dans les HEU et de 19% dans les HEP. Dans les hautes écoles spécialisées (HES), l'OFS prévoit une hausse de 13% du nombre d'étudiant-e-s d'ici à 2031, ce qui correspond aux prévisions pour la période 2020-2029.

Evolution du nombre d'étudiant-e-s jusqu'en 2031



FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

De nouvelles dénominations de titres en examen

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) soutient par 12 voix contre 0 et une abstention une motion qui vise à introduire de nouvelles dénominations de titres («Professional Bachelor» et «Professional Master») pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure. Le Conseil des Etats traitera le projet en tant que deuxième conseil le 6 mars 2023. L'introduction de nouveaux titres complémentaires fait déjà l'objet d'un examen par l'Administration fédérale dans le cadre d'un train de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure. Le Conseil fédéral adoptera à ce sujet un message à l'attention du Parlement au cours de la prochaine législature. L'organisation faîtière des hautes écoles suisses, swissuniversities, soutient les différentes mesures qui visent à renforcer la formation professionnelle supérieure, mais elle s'oppose fermement à l'introduction des titres académiques (bachelor et master) basés sur le système de Bologne. Avec ces titres empruntés au monde des hautes écoles pour les diplômes des écoles supérieures (ES), on risque un amalgame entre la structure des titres de la formation professionnelle et ceux des hautes écoles. Cela serait particulièrement problématique pour les hautes écoles spécialisées (HES), dont les diplômes de bachelor et de master ne peuvent être obtenus que par une formation basée sur la recherche et très proche de la pratique. Cela irait à l'encontre du renforcement du profil des différents types de hautes écoles, sur lequel ces dernières travaillent depuis des années à la demande du monde politique.

BUDGET DE LA CONFÉDÉRATION

Le Conseil fédéral prévoit des coupes

Le Conseil fédéral a pris les premières décisions de principe en vue du budget 2024 et du plan financier des années suivantes. Ces décisions concernent notamment le domaine FRI. Il prendra des mesures d'assainissement portant principalement sur les dépenses afin de respecter le frein à l'endettement. Le Conseil fédéral prévoit notamment l'abandon dès l'année 2024 de la budgétisation de la contribution obligatoire pour une association au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe». Si une association devait se dessiner, la contribution obligatoire serait demandée par le biais d'un crédit supplémentaire. Pour le budget 2024 et les années du plan financier, le Conseil fédéral a également décidé de procéder à des coupes linéaires de 2% sur les dépenses faiblement liées dont le domaine FRI fait partie.

CONSEIL SCIENTIFIQUE POLITIQUE

La Confédération prévoit de nouvelles mesures

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a pris connaissance du rapport «Mettre à profit le potentiel scientifique en période de crise» du Conseil fédéral et s'est informée des démarches prévues par l'administration. Dans ce contexte, elle propose à son conseil de rejeter la motion «Post-Covid-19. Pour une plateforme permanente d'experts scientifiques». Celle-ci est à l'ordre du jour du mercredi de la première semaine de session. La commission soutient l'intention de la motion, mais elle estime que des mesures allant dans ce sens ont déjà été examinées et sont prévues. Sur la base des informations dont elle dispose actuellement, elle se déclare satisfaite de ces mesures.

FRI FEDERAL

«La formation, la recherche et l'innovation à un tournant?» le 14 mars 2023 à l'Hôtel Bellevue, Berne

Le Réseau FUTURE a le plaisir de vous inviter, dans le cadre de FRI FEDERAL, à une soirée réunissant des représentant-e-s des hautes écoles suisses, de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, de l'économie et de la politique.

Le programme débutera par une allocution de la Secrétaire d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, Martina Hirayama, suivie d'un discours de l'Ambassadeur de l'UE en Suisse, Petros Mavromichalis. Ensuite, le CN Christian Wasserfallen, la CE Eva Herzog, Luciana Vaccaro (Présidente de swissuniversities), Martin Vetterli (Président de l'EPFL), Annalise Eggimann (Directrice d'Innosuisse) et Matthias Leuenberger (Président de scienceindustries) partageront une table ronde sur les défis du domaine FRI en matière de politique financière et étrangère. Les discussions se poursuivront dans le cadre d'un apéritif dînatoire.



Le Réseau FUTURE se réjouit de cet échange le **mardi 14 mars 2023, à partir de 17h30 à l'Hôtel Bellevue** à Berne, et vous remercie de votre inscription au moyen du code QR ci-dessous ou par courriel à info@netzwerk-future.ch.